



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



Province du Québec

Municipalité de Venise-en-Québec

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Venise-en-Québec tenue au Centre culturel de Venise-en-Québec, lundi 1^{er} août 2022 à 19 h 00 conformément aux dispositions du Code municipal du Québec.

À cette assemblée sont présents les conseillères Mesdames Marielle Gervais et Mélanie Ménard, les conseillers Messieurs Johnny Izzi, Pierre Lamoureux, Alain Paquin ainsi que Steve Robitaille formant quorum sous la présidence du Maire Monsieur Raymond Paquette.

Monsieur Lukas Bouthillier Directeur général et Greffier-trésorier assiste à l'assemblée à titre de secrétaire d'assemblée.

Ordre du jour

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1er août 2022.
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2022.
4. DIRECTION GÉNÉRALE
 - 4.1 Autorisation de signature – cession des lots – secteur Ouest
5. FINANCES
 - 5.1 Autorisation - Rachat de placement Desjardins
 - 5.2 Autorisation de paiement - Alarme J.P. com Inc.
 - 5.3 Autorisation de paiement – Serres et Pépinière Champlain
6. BÂTIMENTS & CONSTRUCTION
 - 6.1 Dépôt - rapport mensuel des permis émis - juillet 2022
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 7.1 Motion de félicitation – pompiers
8. URBANISME EN ENVIRONNEMENT
 - 8.1 Règlement sur les PIIA – projets de construction
9. LOISIRS, TOURISME ET CULTURE
 - 9.1 Autorisation - diner ciel et terre - parc Jameson
 - 9.2 Octroi de contrat - E.B.I. Excavation Bedford Inc. et autorisation de paiement
 - 9.3 Octroi de contrat - E.B.I. Excavation Bedford Inc. – Pumptrack



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



9.4 Octroi de contrat - Revêtements tennis sud-ouest- inc

9.5 Octroi de contrat - Alarme J.P.com inc.

9.6 Octroi de contrat et autorisation de paiement - Simexco –
exerceurs

10. TRAVAUX PUBLICS & HYGIÈNE DU MILIEU

10.1 Embauche - François Laverrière

10.2 Octroi de contrat - Les Entretiens Archambault

11. RÉGLEMENTATION

11.1 Adoption – Règlement 315-2007-9 amendant le règlement de
permis et certificats visant à modifier certaines définitions

11.2 Adoption – 2e Projet de règlement 322-2009-29 - amendant le
règlement de zonage visant à bonifier les normes relatives à la
plantation et l'abattage d'arbre

11.3 Adoption – 2e projet règlement 322-2009-30 - amendant le
règlement de zonage visant à modifier certaines normes

11.4 Avis de motion – Projet de règlement 484-2022 – règlement sur
la démolition d'immeubles

11.5 Adoption – Projet de règlement 484-2022 – règlement sur la
démolition d'immeubles

11.6 Avis de motion et dépôt – Projet de règlement 315-2007-10
amendant le règlement de permis et certificats visant introduire le
règlement sur la démolition d'immeuble

11.7 Adoption – Projet de règlement 315-2007-10 amendant le
règlement de permis et certificats visant introduire le règlement sur la
démolition d'immeuble

11.8 Avis de motion – Projet de règlement 322-2009-28 visant à
modifier les normes applicables aux résidences de tourisme et à
l'hébergement touristique dans les résidences principales

12. AFFAIRES NOUVELLES

13. COMPTES DU MOIS

13.1 Déboursés du mois de juillet 2022

14. PÉRIODE DE QUESTION

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Raymond Paquette, maire et président d'assemblée, déclare la séance ouverte à 19 h 00.

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

12594-08-01

2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1er août 2022.

Il est proposé par Raymond Paquette, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1er août 2022.

3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

12595-08-01

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2022.

Il est proposé par Raymond Paquette, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2022.

4 DIRECTION GÉNÉRALE

12596-08-01

4.1 Autorisation de signature – cession des lots – secteur Ouest

CONSIDÉRANT que plusieurs personnes ont demandé de se départir de leur(s) lot(s) par voie de cession à la Municipalité ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité se chargera de tous les frais professionnels liés à l'acte notarié pour le transfert des titres ;

CONSIDÉRANT l'entente de service intervenue entre PME INTER Notaires Bedford - Les notaires Ménard Paquette et la Municipalité ;

Il est proposé par Raymond Paquette, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le directeur général ou en son absence, le maire suppléant ou l'adjointe du directeur général, à signer pour et au nom de la Municipalité l'acte d'acquisition des lots :

5 105 595 / 5 107 659/ 5 105 619 / 5 106 199.

5 FINANCES

12597-08-01

5.1 Autorisation - Rachat de placement Desjardins



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



CONSIDÉRANT les propositions de placement offertes par la Caisse Desjardins ;

CONSIDÉRANT que les taux d'intérêts ont augmenté de façon significative dans la dernière année ;

Il est proposé par Alain Paquin, appuyé par Mélanie Ménard et résolu à l'unanimité

D'AUTOSIER le directeur général de procéder au rachat des placements - Épargne à terme à rendement progressif rach. (3 ans) ;

D'AUTORISER le directeur général de procéder au placement de 1 000 000 \$ dans un nouveau placement - Épargne à terme à rendement progressif rach. (3 ans) qui permettra de générer 33 000 \$ de plus en intérêt par année en moyenne pour la Municipalité ;

D'AUTORISER le directeur général de procéder à toute optimisation du compte épargne afin de générer davantage d'intérêt selon les besoins de trésorerie de la Municipalité.

12598-08-01

5.2 Autorisation de paiement - Alarme J.P. com Inc.

CONSIDÉRANT l'installation de caméras sur quatre sites de la Municipalité ;

Il est proposé par Alain Paquin, appuyé par Mélanie Ménard et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le paiement à l'entreprise Alarme J.P. com Inc. d'un montant de 21 110,78 \$ plus les taxes applicables.

12599-08-01

5.3 Autorisation de paiement – Serres et Pépinière Champlain

CONSIDÉRANT que le conseil, par sa résolution 12458-02-07, a octroyé le contrat d'aménagement et d'entretien paysagers à l'entreprise Serres et Pépinières Champlain pour la saison 2021.

Il est proposé par Alain Paquin, appuyé par Mélanie Ménard et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le paiement à l'entreprise Serres et Pépinières Champlain pour un montant de 29 500 \$ plus les taxes applicables.

6 BÂTIMENTS & CONSTRUCTION

6.1 Dépôt - rapport mensuel des permis émis – juillet 2022

Le conseil prend acte du rapport de l'inspecteur municipal pour les permis émis du 1er au 31 juillet 2022.

7 SÉCURITÉ PUBLIQUE

12600-08-01

7.1 Motion de félicitation – pompiers



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



Il est proposé par Pierre Lamoureux, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

DE DONNER une motion de félicitation pour la réussite de la formation intitulée « Pompier 1 de l'É.N.P.Q. » pour les pompiers : Bianka Smith-Leclerc, Daniel Williams et Simon Lavoie .

DE DONNER une motion de félicitation pour la réussite de la formation intitulée « Opérateur d'autopompe de l'É.N.P.Q. » pour les pompiers : André Desnoyers et Christopher Tessier.

8 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

12601-08-01

8.1 Règlement sur les PIIA – projets de construction

CONSIDÉRANT une demande des propriétaires du :

- PIIA - 11, rue des Tourterelles – Demande de construction d'une maison modulaire (suivi du dossier soumis et reporté du CCU du 29 novembre 2021) ;

- PIIA - 269, 51e rue Ouest – Demande de construction d'une maison type unifamiliale de 1 étage ;

- PIIA - 305, 51e rue Ouest – Demande de construction d'une maison type unifamiliale de 1 étage avec garage ;

- PIIA - 522, ave Missisquoi – Agrandissement sur pieux galvanisés de la maison ;

CONSIDÉRANT que les projets sont conformes à la réglementation municipale au niveau urbanistique ;

Il est proposé par Johnny Izzi, appuyé par Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER les projets tels que définis dans le préambule ;

D'AJOUTER les dossiers complets à la liste d'attente officielle considérant le règlement de contrôle intérimaire en vigueur.

9 LOISIRS, TOURISME ET CULTURE

12602-08-01

9.1 Autorisation - Dîner ciel et terre - parc Jameson

CONSIDÉRANT l'intérêt d'accueillir le projet Dîner entre ciel et terre ;

CONSIDÉRANT les retombés économiques pour un organisme de la région ;

Il est proposé Steve Robitaille, appuyé par Marielle Gervais et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER la tenue de l'événement au Parc Jameson du 8 août au 14 août.



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



12603-08-01

9.2 Octroi de contrat - E.B.I. Excavation Bedford Inc. et autorisation de paiement

CONSIDÉRANT la construction de nouveaux terrains de tennis et un demi-terrain de basketball ;

Il est proposé par Steve Robitaille, appuyé par Marielle Gervais et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER le contrat auprès de E.B.I. Excavation Bedford Inc. pour la mise à niveau et pavage de deux terrains de tennis et un demi-terrain de basketball pour un montant de 46 675,00 \$ plus les taxes applicables ;

D'AUTORISER le paiement à l'entreprise E.B.I. Excavation Bedford Inc. pour un montant de 46 675,00 \$ plus les taxes applicables ;

D'AUTORISER le coordonnateur des travaux publics à signer pour et au nom de la Municipalité tout document donnant effet à la présente résolution.

12604-08-01

9.3 Octroi de contrat - E.B.I. Excavation Bedford Inc. – Pumptrack

CONSIDÉRANT le besoin de paver le pumtrack à la base de plein air ;

Il est proposé par Steve Robitaille, appuyé par Marielle Gervais et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER le contrat auprès de E.B.I. Excavation Bedford Inc. pour le pavage du pumtrack pour un montant de 28 130 \$ plus les taxes applicables ;

D'AUTORISER le coordonnateur des travaux publics à signer pour et au nom de la Municipalité tout document donnant effet à la présente résolution.

12605-08-01

9.4 Octroi de contrat - Revêtements tennis sud-ouest- inc

CONSIDÉRANT la construction d'un demi-terrain de basket ;

Il est proposé par Steve Robitaille, appuyé par Marielle Gervais et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER le contrat auprès de Revêtements Tennis Sud-Ouest Inc. pour le revêtement acrylique d'un demi-terrain de basketball pour un montant de 6 600 \$ plus les taxes applicables.

12606-08-01

9.5 Octroi de contrat - Alarme J.P.com Inc.

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire améliorer son système de caméras afin d'assurer la sécurité sur les lieux municipaux dont les parcs ;

Il est proposé par Steve Robitaille, appuyé par Marielle Gervais et résolu à l'unanimité



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



D'OCTOYER le contrat à Alarme J.P. Com afin d'assurer un système de caméras pour un montant maximal de 7 071,50 \$ plus les taxes applicables pour la deuxième phase qui regroupe 2 emplacements.

12607-08-01

9.6 Octroi de contrat et autorisation de paiement - Simexco –
exerceurs

CONSIDÉRANT que le projet du Parc de la culture a été autorisé par l'Agence de développement économique du Canada ;

CONSIDÉRANT le besoin d'exerceurs pour le Parc de la culture ;

Il est proposé Steve Robitaille, appuyé par Marielle Gervais et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise Simexco pour l'achat de 4 exerceurs au Parc de la Culture pour un total de 28 761,59 \$ plus les taxes applicables ;

D'AUTORISER le paiement à l'entreprise Simexco pour un montant de 28 761,59 \$ plus les taxes applicables.

10 TRAVAUX PUBLICS & HYGIÈNE DU MILIEU

12608-08-01

10.1 Embauche - François Laverrière

CONSIDÉRANT les exigences supplémentaires en matière de travaux municipaux pour la saison estivale ;

CONSIDÉRANT que M. François Laverrière a travaillé deux saisons estivales dans les trois dernières années ;

Il est proposé par Marielle Gervais, appuyé par Steve Robitaille et résolu à l'unanimité

D'EMBAUCHER M. François Laverrière à titre de journalier saisonnier sur une base régulière de trois jours semaine, le tout selon les termes et conditions prévues à la politique salariale des employés.

12609-08-01

10.2 Octroi de contrat - Les Entretien Archambault

CONSIDÉRANT que l'entreprise Simco avait remporté l'appel d'offres sur invitation pour le déneigement des rues du secteur du Domaine Champlain ;

CONSIDÉRANT la vente de l'entreprise Simco à Les Entretien Archambault ;

CONSIDÉRANT que Les Entretien Archambault accepte d'honorer le contrat de la Municipalité avec l'entreprise Simco ;

Il est proposé Marielle Gervais, appuyé par Steve Robitaille et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER le contrat des années restantes du contrat à Les Entretien Archambault pour le déneigement du réseau routier du



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



secteur « Domaine Champlain » au montant de 19 000 \$ plus les taxes applicables.

11 RÉGLEMENTATION

12610-08-01

11.1 Adoption – Règlement 315-2007-9 amendant le règlement de permis et certificats visant à modifier certaines définitions

CONSIDÉRANT que le Conseil de la municipalité de Venise-en-Québec a adopté le règlement de permis et certificat n° 315-2007 ;

CONSIDÉRANT que la municipalité est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. ch. A-19.1) et que les articles du règlement numéro 315-2007 ne peuvent être modifiés que conformément aux dispositions de cette loi ;

CONSIDÉRANT les modifications apportées au Règlement provincial sur les établissements d'hébergement touristique et l'adoption du projet de loi 67 par le gouvernement du Québec ;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la municipalité de Venise-en-Québec souhaite modifier certaines dispositions du règlement la plantation et l'abattage d'arbre ;

CONSIDÉRANT que ces modifications sont nécessaires afin d'harmoniser la réglementation municipale aux lois et règlements provinciaux récemment modifiés ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été déposé à la séance du 2 mai 2022 ;

CONSIDÉRANT qu'une procédure de consultation publique été publiée aux trois endroits désignés le 27 juin 2022 qui a été distribué à tous les citoyens de la municipalité de Venise-en-Québec et publié sur le site Internet pour le projet de règlement 315-2007-9 portant sur le sujet mentionné en titre ;

CONSIDÉRANT QU'une dispense de lecture est demandée à la suite de l'envoi dudit règlement livré ou remis en main propre au moins deux jours juridiques avant la séance du conseil, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par Mélanie Ménard, appuyé par Alain Paquin et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER, pour valoir à toute fin que de droit, le règlement 315-2007-9.

12611-08-01

11.2 Adoption – 2e Projet de règlement 322-2009-29 - amendant le règlement de zonage visant à bonifier les normes relatives à la plantation et l'abattage d'arbre

CONSIDÉRANT que le Conseil de la municipalité de Venise-en-Québec a adopté le règlement de zonage n° 322-2009 ;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



CONSIDÉRANT que la municipalité est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. ch. A-19.1) et que les articles du règlement numéro 322-2009 ne peuvent être modifiés que conformément aux dispositions de cette loi ;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la municipalité de Venise-en-Québec souhaite ajouter certaines dispositions du règlement de zonage visant à assurer la présence d'un minimum d'arbre sur les terrains privés ;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été dument donné lors de la séance du Conseil tenue le 2 mai 2022 ;

CONSIDÉRANT qu'une procédure de consultation publique été publiée aux trois endroits désignés le 27 juin 2022 qui a été distribué à tous les citoyens de la municipalité de Venise-en-Québec et publié sur le site Internet pour le projet de règlement 322-2009-29 portant sur le sujet mentionné en titre ;

CONSIDÉRANT QU'une dispense de lecture est demandée à la suite de l'envoi dudit règlement livré ou remis en main propre au moins deux jours juridiques avant la séance du conseil, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par Mélanie Ménard, appuyé par Alain Paquin et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le 2e projet de règlement 322-2009-29 amendant le règlement de zonage n° 322-2009.

12612-08-01

11.3 Adoption – 2e projet règlement 322-2009-30 - amendant le règlement de zonage visant à modifier certaines normes

CONSIDÉRANT que le Conseil de la municipalité de Venise-en-Québec a adopté le règlement de zonage n° 322-2009 ;

CONSIDÉRANT que la municipalité est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. ch. A-19.1) et que les articles du règlement numéro 322-2009 ne peuvent être modifiés que conformément aux dispositions de cette loi ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'assurer la pérennité de certains usages existants dans les zones Cm-22 et Cm-57 ;

CONSIDÉRANT que des modifications sont nécessaires afin de moderniser certaines dispositions ;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été dument donné lors de la séance du Conseil tenue le 6 juin 2022 ;

CONSIDÉRANT qu'une procédure de consultation publique été publiée aux trois endroits désignés le 27 juin 2022 qui a été distribué à tous les citoyens de la municipalité de Venise-en-Québec et publié sur le site Internet pour le projet de règlement 322-2009-30 portant sur le sujet mentionné en titre ;



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



CONSIDÉRANT QU'une dispense de lecture est demandée à la suite de l'envoi dudit règlement livré ou remis en main propre au moins deux jours juridiques avant la séance du conseil, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par Mélanie Ménard, appuyé par Alain Paquin et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le 2e projet de règlement 322-2009-30 amendant le règlement de zonage n° 322-2009.

11.4 Avis de motion – Projet de règlement 484-2022 – règlement sur la démolition d'immeubles

La conseillère Mélanie Ménard donne avis de motion à l'effet qu'il sera présenté, pour adoption, lors de la présente assemblée du conseil, le projet de règlement 484-2022 visant à régler la démolition d'immeubles.

12613-08-01

11.5 Adoption – Projet de règlement 484-2022 – règlement sur la démolition d'immeubles

CONSIDÉRANT que la municipalité de Venise-en-Québec est régie par le Code municipal du Québec et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c. A-19.1) ;

CONSIDÉRANT que toute municipalité sera tenue, à partir du 1er avril 2023, de maintenir en vigueur un règlement relatif à la démolition d'immeubles conforme à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c. A-19.1) ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Venise-en-Québec désire encadrer la démolition d'immeubles afin de préserver le cadre bâti d'intérêt, éviter les démolitions non justifiées et maintenir la qualité de vie sur son territoire ;

CONSIDÉRANT qu'un « avis de motion » pour la présentation du présent projet de règlement a été donné le 1er août 2022 ;

CONSIDÉRANT que le Conseil a adopté, lors de la séance ordinaire du 1er août 2022, le projet de règlement 484-2022 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a dispense de lecture pour ce règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à la lecture ;

Il est proposé par Mélanie Ménard, appuyé par Alain Paquin et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le projet de règlement 484-2022.

11.6 Avis de motion et dépôt – Projet de règlement 315-2007-10 amendant le règlement de permis et certificats visant à introduire le règlement sur la démolition d'immeuble



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



La conseillère Mélanie Ménard donne avis de motion à l'effet qu'il sera présenté, pour adoption, lors de la présente assemblée du conseil, le projet de règlement 315-2007-10 amendant le règlement de permis et certificats visant introduire le règlement sur la démolition d'immeuble.

12614-08-01

11.7 Adoption – Projet de règlement 315-2007-10 amendant le règlement de permis et certificats visant introduire le règlement sur la démolition d'immeuble

CONSIDÉRANT que le règlement relatif aux permis et certificats n° 315-2007 a été adopté en 2008 ;

CONSIDÉRANT que ce règlement contient des dispositions relatives aux documents requis dans le cadre d'une demande d'autorisation de démolition ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité compte adopter un règlement sur la démolition d'immeubles précisant notamment le contenu d'une demande de certificat d'autorisation ;

CONSIDÉRANT qu'un « avis de motion » pour la présentation du présent projet de règlement a été donné le 1er août 2022 ;

CONSIDÉRANT que le Conseil a adopté, lors de la séance ordinaire du 1er août 2022, le projet de règlement 315-2007-10 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a dispense de lecture pour ce règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à la lecture ;

Il est proposé par Mélanie Ménard, appuyé par Alain Paquin et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le projet de règlement 315-2007-10 amendant le règlement sur les permis et certificats n° 315-2007.

11.8 Avis de motion – Projet de règlement 322-2009-28 visant à modifier les normes applicables aux résidences de tourisme et à l'hébergement touristique dans les résidences principales

La conseillère Mélanie Ménard donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, sera présenté le projet de règlement 322-2009-28 modifiant les dispositions du règlement de zonage numéro 322-2009 relatives aux résidences de tourisme et à l'hébergement touristique dans les résidences principales sur le territoire de la Municipalité de Venise-en-Québec.

12 AFFAIRES NOUVELLES

13 COMPTE DU MOIS

12615-08-01

13.1 Déboursés du mois de juillet 2022

Il est proposé par Raymond Paquette, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



DE RATIFIER les chèques émis et les paiements directs exécutés durant la période du mois de juillet 2022, présentés sur la liste des déboursés déjà approuvés pour un montant de 490 770.64 \$ tel qu'indiqué dans l'annexe 1.

14 PÉRIODE DE QUESTIONS

12616-08-01

15 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé.

Il est proposé par Johnny Izzi, appuyé par Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité

DE LEVER la séance ordinaire à 19h40.

Raymond Paquette
Maire

Lukas Bouthillier
Directeur général, Greffier-
Trésorier, CPA Auditeur, M.Sc.,
DMA

Je soussignée certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrétées par le Conseil dans la présente assemblée.

Lukas Bouthillier
Directeur général, Greffier-Trésorier
CPA Auditeur, M.Sc., DMA

Je, Raymond Paquette, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Raymond Paquette
Maire

LE PROCÈS-VERBAL NE SERA OFFICIEL QU'APRÈS SON ADOPTION
PAR LE CONSEIL.



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



ANNEXE 1

<u>LISTE DES CHÈQUES 25-06-2022 AU 22-07-2022</u>		
MARINEAU STEVE	134.72 \$	REMB. FORMATION-DÉPLACEMENT
MINISTRE DES FINANCES	126 541.00 \$	SERVICE SQ-1ER
TESSIER, CHRISTOPHER	118.30 \$	REMB. FORMATION-DÉPLACEMENT
TÉTREAUPT PIERRE-GILLES	638.79 \$	REMB. FORMATION-DÉPLACEMENT
DJL RIVE SUD	456.34 \$	ASPHALTE 63 SACS
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	3 271.73 \$	SERVICE HONORAIRES
LANDRY, JACQUES	5 773.00 \$	REMB. MATÉRIEL- ÉQUIPEMENT
O'GARAGE	1 786.45 \$	VÉHICULES SSI
PARADIS, CLAUDETTE	486.93 \$	REMB TAXES
PES CANADA	747.34 \$	VÉHICULES SSI
RÉGIE INTER. D'INCENDIE STE-BRIGITHE ET ST-GRÉGOIRE	1 430.64 \$	QUOTE-PART 1ER
TESSIER, CHRISTOPHER	268.00 \$	REMB. LUNETTE
ALARME PERFECTION LES	261.49 \$	AGENT DE SÉCURITÉ
L'A.P.A.M.	225.00 \$	INTERV.-SSI. 25-JUIN
LA BOUTIQUE DU PLONGEUR	3 449.25 \$	SSI-ÉQUIPEMENT
CLASSEMENT LUC BEAUDOIN	505.89 \$	BIBLIOTHÈQUE
J. GAGNÉ EXCAVATION	229.95 \$	TROTTOIR-PASSAGE 18E AVENUE O
LIBRAIRIE AU CARREFOUR	594.30 \$	FOURNITURES BUREAU IMPRIMÉS E
MASSÉ DOMINIC	35.00 \$	CCU
MISSION COMMUNICATIONS	1 963.72 \$	SATION DE POMPAGE PP9
MOTEURS ÉLECTRIQUES GUERTIN	2 612.37 \$	PP5
PRONET	3 061.74 \$	MAT. ENTRETIEN
RÉGIE INTER. D'INCENDIE STE-BRIGITHE ET ST-GRÉGOIRE	822.04 \$	PRÉVENTIONNISTE
RÉSEAU BIBLIO DE LA MONTÉRÉGIE	207.59 \$	BIBLIOTHÈQUE
B. FRÉGEAU & FILS INC.	6 204.19 \$	AME. TERRAIN TENNIS-BASKETTE
CARDIO CHOC	261.14 \$	TROUSSE
FQM ASSURANCE INC.	31.61 \$	ASSURANCE
HYDRO QUÉBEC	8 795.87 \$	ÉLECTRICITÉ
LAGACÉ EDOUARD	4 024.13 \$	SPEC. ST-JEAN-BAPTISTE
LALONDE NICOLE	353.19 \$	REMB DÉPLACEMENT
LIBERTEVISION INC	6 000.00 \$	DÉPÔT ENSEIGNE
PURULATOR INC.	49.00 \$	ENVOIES
SERVICE DE CARTES DESJARDINS	9 461.22 \$	DIVERSES
UNIFORMES BEAUDIN	617.99 \$	VÊTEMENT VOIRIE
XITTEL INC.	132.11 \$	INTERNET CASERNE
AMILIA	114.89 \$	SERVICE EN LIGNE
DESJARDINS	150.00 \$	FRAIS MENSUEL
M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU	488.91 \$	QUOTE-PART
PROANIMA	1 336.97 \$	SERVICE ANIMALIER
RÉGIE I.A.E.P.H.V.	84 397.00 \$	QUOTE-PART
BORDO, LANA	832.00 \$	CONCIERGE-H-V
LA CAPITALE ASS.ET GEST.	2 395.20 \$	ASSURANCE-COLLECTIVE
CASHMAN ANNE	35.00 \$	CCU
CLAUDE & FRANÇOIS PHÉNIX	3 009.48 \$	LUMINAIRES DE RUES
ENTRETIEN PRÉVENTIF RONDEAU	1 609.66 \$	INSPECTION SSI-VOIRIE
C.T. ENTRETIEN GÉNÉRAL INC.	4 196.58 \$	ENTRETIEN. BÂTIMENT-CONCIERGE
EUROFINS / ENVIRONEX	1 269.33 \$	TESTS D'EAU
GAGNÉ MARTIN	522.50 \$	INFORMATIQUE-TECHNIQUE
G.E.S.T.I.M.	4 757.03 \$	HONORAIRES URBANISME
L'HOMME ET FILS ENR.	762.60 \$	DIVERSES
L'HOMME ET FILS ENR.	3 171.91 \$	DIVERSES
HYDRO QUÉBEC	2 466.45 \$	ÉLECTRICITÉ
MARCHÉ VENISE	223.36 \$	ÉPICERIE
M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU	95 325.99 \$	QUOTE-PART-DIGUES
NETTOYEUR MARTIN	77.43 \$	ENTRETIEN TAPISS
UNI-SELECT CANADA INC.	108.04 \$	AUTOBUS
PURULATOR INC.	42.87 \$	ENVOIES
REIS JEAN-PIERRE	225.00 \$	ENTRETIEN VITRES
SANIBERT	114.98 \$	SENTIER
SOLUTION BUROTIC 360	736.96 \$	PHOTOCOPIEUR SHARPDESK SHARPDESK
SUPER SOIR	3 225.29 \$	CARBURANT VOIRIE-SSI
THIBAUT MICHEL	35.00 \$	CCU
VILLE DE BEDFORD	5 133.94 \$	QUOTE-PART ARENA
G.M.A.C.	518.26 \$	CANYON
LES NOTAIRES MÉNARD & PAQ	1 680.20 \$	HONORAIRES CESSION
HYDRO QUÉBEC	42.89 \$	PP9
	S-TOTAL:	410 557.75 \$
	SALAIRES+FRAIS	80 212.89 \$
	G-TOTAL:	490 770.64 \$
ENGAGEMENTS		
ALARME JP COM	24 272.12 \$	CAMERA ALARME
BC2 GROUPE CONSEIL INC.	1 075.02 \$	HONORAIRES AME
DEC ENVIRO	9 117.52 \$	AME TEST DE SOL
TETRA TECH QI INC.	6 898.49 \$	HON. VIDANGE DES BOUES
	41 363.15 \$	